



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 - Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT DU 16 JUIN 2009

LA MASTERISATION PASSE EN FORCE !

Malgré nos demandes incessantes de retrait de ces textes de l'ordre du jour, le CSFPE a finalement délibéré sur six projets de décret liés à la masterisation :

- projet de décret relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation
- projet de décret relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré
- projet de décret relatif au statut particulier des professeurs certifiés
- projet de décret relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive
- projet de décret relatif au statut particulier des professeurs des écoles
- projet de décret relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel

Ces projets sont la transposition statutaire de la mastérisation des concours et de la formation. Ils modifient les conditions de recrutement, d'affectation, de titularisation et de déroulement de carrière.

Pour la FGF-FO, l'enjeu véritable de cette réforme est de pouvoir recourir de manière massive à des contractuels et vacataires parmi les étudiants détenteurs d'un master qui n'auront pas été reçus au concours.

Avec cette réforme dite de masterisation, c'est un réservoir de main d'oeuvre à bon marché que l'Etat est en train de constituer par le vivier des reçus (au master) - collés (aux concours).

C'est aussi remettre en cause le statut de fonctionnaire d'Etat pour TOUS les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

En effet les « reçus collés » deviendront pour une grande part un vivier de contractuels sous payés, dans lequel pourront puiser aussi bien l'Education Nationale que les établissements privés.

Ce serait la fin du recrutement des enseignants fonctionnaires d'Etat de catégorie A à Bac +3.

La masterisation est en réalité une véritable régression en terme de droit d'accès à une formation professionnelle rémunérée après l'obtention d'un concours de la Fonction publique d'Etat !

Lors du CSFPE les organisations syndicales présentes (FO, CGT, CFDT, CFTC, FSU, UNSA) ont demandé à nouveau le retrait de l'ordre du jour de ces textes.

L'Administration a refusé.

Au final le vote a donné les résultats suivants :

Pour : Administration

Contre : FO, CGT, CFDT, UNSA.

La FSU avait quitté la séance, et la CFTC n'a pas pris part au vote.

Les textes sont donc adoptés. Chacun a pris ses responsabilités.

PARIS, le 17 juin 2009